



SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

**PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXENTION  
DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'OMVS-CREDIT IDA N° 6033-SN**

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA FORMULATION DES SOUS PROJETS DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET(PAP) DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE HT 225 Kv KAYES-TAMBACOUNDA ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

**1. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM) a reçu des Fonds (Crédit IDA rétrocédé par la République du Sénégal) de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer une partie des activités du «Projet Manantali II», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la «Sélection d'un consultant (cabinet/société/firme) pour la formulation des sous-projets des PAP de construction de la ligne HT 225 kV Kayes-Tambacounda et l'assistance technique dans la mise en œuvre/Projet Manantali II ».**

**2. Les services de Consultants (« Services »), sans être limitatifs, sont :**

**2.1. Identification des bénéficiaires et diagnostic des OCB porteuses**

- Installation de l'équipe
- Information et mobilisation sociale
- Identification des bénéficiaires des sous-projets

**2.2. Formulation et validation des sous-projets**

- Formulation des sous-projets
- Validation des sous-projets

**2.3. Mise en œuvre des sous-projets**

- Accompagnement des PAP dont les sous-projets ont été validés dans la phase mise en œuvre des activités
- Préparation et présentation d'un plan réaliste de mise en œuvre des sous-projets
- Préparation de plans de formation en rapport avec chaque sous-projet y compris la stratégie de mise en œuvre

**2.4. Suivi évaluation des sous-projets**

- Conception et présentation d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des sous-projets

**2.5. Production et remise de rapports de qualité**

**3. La Direction Générale de la SOGEM invite les candidats (Sociétés/Cabinets/firmes) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : références/expériences des consultant concernant l'exécution de contrats analogues/similaires, expériences générales et domaines d'intervention des consultants, disponibilité et aptitudes à mobiliser du personnel adéquat pour assurer les prestations requises, expérience de travail dans des conditions semblables.**

**4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, Edition Janvier 2011, révisée Juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de Conflit d'intérêts sont applicables.**

**5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en forme de groupement solidaire ou un accord de sous-traitant.**

**6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants de la Banque Mondiale.**

**7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses suivantes : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) avec copie obligatoire à : [sambou.niang@sogem-omvs.org](mailto:sambou.niang@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org), tous les jours ouvrables de 10 heures à 16 heures (heure de Bamako/Mali).**

**8. Les manifestations d'intérêt écrites en Français, avec la mention « Manifestation d'intérêt relative à la Sélection d'un Consultants pour l'audit environnemental du Projet/Projet Manantali II », doivent être déposées aux seules adresses autorisées ci-après, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 06 Avril 2022 à 16 heures précises (heure de Bamako/Mali) :**

- soit au Secrétariat de la Direction Générale de la SOGEM, ACI 2000 Parcelle N° 2501, 3<sup>ème</sup> étage-- BP E-4015 - Bamako - République du Mali ; ou
- soit par courriel aux mails suivants : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) avec copie obligatoire à [sambou.niang@sogem-omvs.org](mailto:sambou.niang@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org)

**Bamako, le 17 Mars 2022**

**Le Directeur Général de SOGEM**

**Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE**